

## SÉANCE DU 04 JUIN 2013

### REFECTION DES VOIRIES

Mme le Maire rappelle que certaines voiries de la commune sont en très mauvais état et doivent bénéficier d'une réfection complète. Après en avoir délibéré les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de faire exécuter les travaux de réfection de voirie comme suit :

Tranche ferme : allée de la coiffeuse, allée de la cité verte, allée de la corderie

2<sup>ème</sup> tranche (conditionnelle) : parking de l'allée de la coiffeuse et parking de l'allée de la cité verte

3<sup>ème</sup> tranche (conditionnelle) : parking de la salle de sports

Un marché à procédure adaptée sera établi ; l'appel public à la concurrence sera publié sur Paris Normandie et sur le profil d'acheteur publicatuv.5

### Financement de l'opération

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR ;
- de déposer une demande de subvention auprès des services du Département au titre de l'aide à la voirie communale
- de financer le solde de l'opération sur les fonds propres de la Commune ; le règlement se fera à l'article 2151 du programme 163.

### REPLACEMENT CHAUDIERE LOGEMENT 12 RUE DE LA CLAIRIERE

Mme le Maire rappelle que la chaudière du logement sis 12 rue de la clairière et propriété de la commune est très vétuste et doit être changée. Elle présente les devis déposés par les entreprises interrogées.

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>MONTANT TTC</u>
CAUX THERMIC	3 906.23	4 179.67
GUERINOT BURAY BONNET	4 171.36	4 463.36
BOULINGUE	4 735.10	5 066.56
CAULLET	4 762.00	5 095.34

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré,

les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- De faire procéder au changement de la chaudière
- De choisir pour ces travaux l'entreprise GUERINOT BURAY BONNET (GBB)
- D'accepter le devis pour son montant (HT 4 171.36 € ; TTC 4 463.36 €)
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement des travaux ;
- De financer les travaux à l'article 2135-162 du BP 2013.

### CROIX DU CALVAIRE

Mme le Maire rappelle que la croix en bois du calvaire du mail est en très mauvais état et menace de tomber ; il convient de la changer. Elle présente le devis proposé par Mr NAZE, ébéniste à Motteville pour la dépose de la croix, dépose du Christ et fourniture et pose d'une nouvelle croix. Le devis s'élève à la somme de 1 928.00 € HT (2 305.88 € TTC).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, sur proposition de Mme le Maire décident :

- de faire effectuer les travaux comme proposé ;
- d'accepter le devis de Mr Naze pour son montant ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement des travaux ;
- d'inscrire le financement de l'opération à l'article 2135-165 par décision modificative au BP 13

## APPARTEMENTS RUE ALEXIS RICORDEL

Mme le Maire informe les Membres du Conseil que la réhabilitation des deux logements rue Alexis Ricordel se termine et qu'ils vont pouvoir être remis à la location.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil :

- décident à l'unanimité des votes de louer les appartements à partir du 01 juillet 2013 et donnent à Mme le Maire tout pouvoir pour la signature des baux avec les locataires et de tout autre document nécessaire ;
- fixent à la majorité des votes (11 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre) comme ci-après le montant des loyers à percevoir :
  - F2 du rez de chaussée : 350 € mensuels
  - F2 de l'étage : 400 € mensuels

Les révisions de prix seront exécutées suivant les modalités inscrites dans le bail de location.

## ENQUETE PUBLIQUE EXTENSION PORCHERIE GAEC « POILS DE SOIE »

Après avoir consulté le dossier de demande d'extension et de régularisation du plan d'épandage présentée par la GAEC « POILS DE SOIE », les Membres du Conseil considérant que deux habitations se trouvent à proximité de la zone d'épandage située sur la commune de Motteville et qu'il n'existe aucune garantie de l'enfouissement dans les 12 heures des lisiers épandus, donnent un avis défavorable à l'épandage des lisiers sur le territoire de la commune.

## VENTE A LOGEAL DE PARCELLES SOUS BAIL EMPHYTEOTIQUE

Mme le Maire donne lecture du courrier de LOGEAL proposant la somme de 13 € du m<sup>2</sup> (estimation de France Domaine) soit un montant total de 9200 € pour les 707m<sup>2</sup> de parcelle recevant les constructions de LOGEAL.

Les Membres du Conseil Municipal, considérant que les parcelles du lotissement « des roseaux St Michel » viabilisées de la même manière et éloignées de 200m du bourg au lieu d'y être implantées ont été vendues en 2008 pour la somme de 45 € HT et hors frais, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes :

- disent que l'estimation de France domaine est trop basse
- proposent une valeur de cession de 15 000 € HT et hors frais (soit au m<sup>2</sup> 21.22 €)

## TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président de la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux qui sollicite un transfert du pouvoir de police du Maire pour la compétence déchets.

Après avoir étudié la demande et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'émettre un avis favorable au transfert du droit de police spéciale en matière de déchets ménagers conformément à l'article L2224-16 du CGCT ;

Mme le Maire conserve la compétence en matière de droit de police générale de salubrité et sureté publique (art L2212-2, 5° du CGCT et L541-3 du Code de l'environnement).

## ECOLE DE MOTTEVILLE

Mme le Maire informe le Conseil que compte tenu des effectifs prévus l'ouverture d'une classe est envisagée pour la rentrée 2013. L'inspection Académique donnera une réponse fin juin et déterminera la commune d'implantation de la classe. Le Conseil en prend acte.

## DIVERS

Mme le Maire informe que le comptage de la vitesse rue Jean Douence est en cours.

Mme le Maire transmet l'invitation de Mr le Président du SBV Austreberthe à la visite inauguration de la Maison de l'eau.